



Tout savoir sur l'embauche d'un-e apprenti-e

Quel est le rôle du maître d'apprentissage ?

Le maître d'apprentissage est responsable de la formation de l'apprenti-e en entreprise. Il contribue à l'acquisition par l'apprenti-e des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé, en lien avec le CFA. L'employeur doit permettre au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti-e.

Le maître d'apprentissage est celui qui :

- **accueille** l'apprenti-e dans son environnement de travail,
- lui **présente** le personnel et les activités de l'entreprise ,
- l'**informe** de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise,
- l' **accompagne** dans la découverte du métier,
- **organise** et planifie son poste de travail,
- lui **transmet** les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice du métier.

De plus, il :

- s'informe du parcours de formation de l'apprenti-e au CFA et des résultats obtenus,
- accueille le formateur du CFA responsable du suivi de l'apprenti-e en entreprise,
- évalue l'acquisition des compétences professionnelles de l'apprenti-e.

Comment devenir maître d'apprentissage ?

Pour devenir maître d'apprentissage, il faut :

- être majeur et offrir toutes les garanties de moralité,
- être présent dans l'entreprise où va travailler l'apprenti-e,
- et :
 - ✓ être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent à celui préparé par l'apprenti-e, relevant de la même finalité professionnelle et justifier de 2 années d'expérience professionnelle
 - ✓ ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle en relation avec la qualification visée par le titre ou le diplôme préparé par l'apprenti-e.

Le Maître d'Apprentissage peut encadrer au maximum 2 apprentis et dans le même métier (sauf réglementation spécifique dans certaines branches professionnelles).